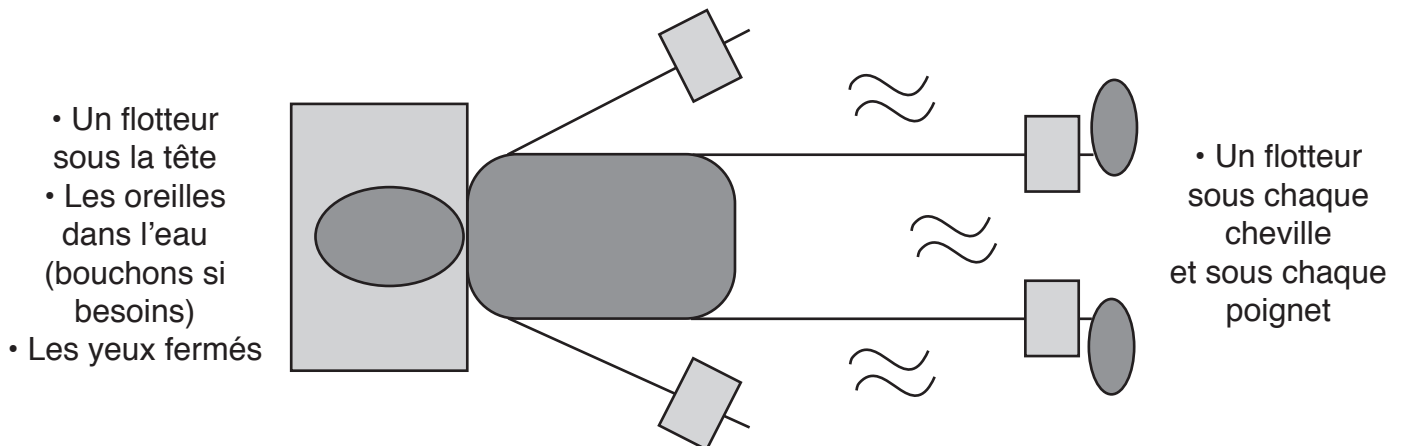


L'OSTÉOPATHIE AQUATIQUE

L'Ostéopathie aquatique est une adaptation de l'Ostéopathie traditionnelle en milieu aquatique.

- Patient en immersion partielle (profondeur 120 à 130 cms)
- dans l'eau à 34° (33 à 37°)



- La chaleur de l'eau favorise la relaxation musculaire et mentale.
- Visualisation rapide du problème et de l'asymétrie tant par le thérapeute que par le patient : une épaule va sortir de l'eau, une jambe va s'enfoncer dans l'eau etc...
- Sans la pesanteur et grâce à l'effet myorelaxant de l'eau : pas de compensation.

TRAITEMENT

- Il est préférable de voir le patient une 1^{ère} fois sur table afin de libérer les grosses dysfonctions structurelles.
- La correction se fait grâce à des techniques d'ondulation, de décompaction et de déroulement de fascia.
- L'ostéopathe exerce un point d'appui sur la zone en lésion et c'est le corps du patient qui va s'exprimer dans l'eau, ses tissus se laissant guider autour de sa lésion primaire sans aucune limitation autrefois liée à l'obstacle de la table d'examen.
- Ce milieu aquatique maternant et sécurisant permet un lâcher-prise du patient qui va laisser exprimer et évacuer ses émotions parfois ancrées depuis longtemps.

RESULTAT

- On visualise la correction aussitôt : le corps est bien aligné (l'épaule qui sortait est maintenant dans l'eau, le pied qui s'enfonçait dans l'eau flotte maintenant).
- Le patient ressent un profond bien-être, après être sorti de "son cocon" et a une meilleure perception de son schéma corporel.
- Effet antalgique puissant autant sur les cas aigus que chronique.

Isabelle MAINGUET - Ostéopathe agréée par le Ministère de la Santé
Diplômée de l'E.S.O. Paris (1996) et certificat d'Ostéopathie aquatique (2009)

Tél : 06 10 55 20 78